



# CHEQUE RELANCE EXPORT

**Une procédure simple pour nos PME-ETI**

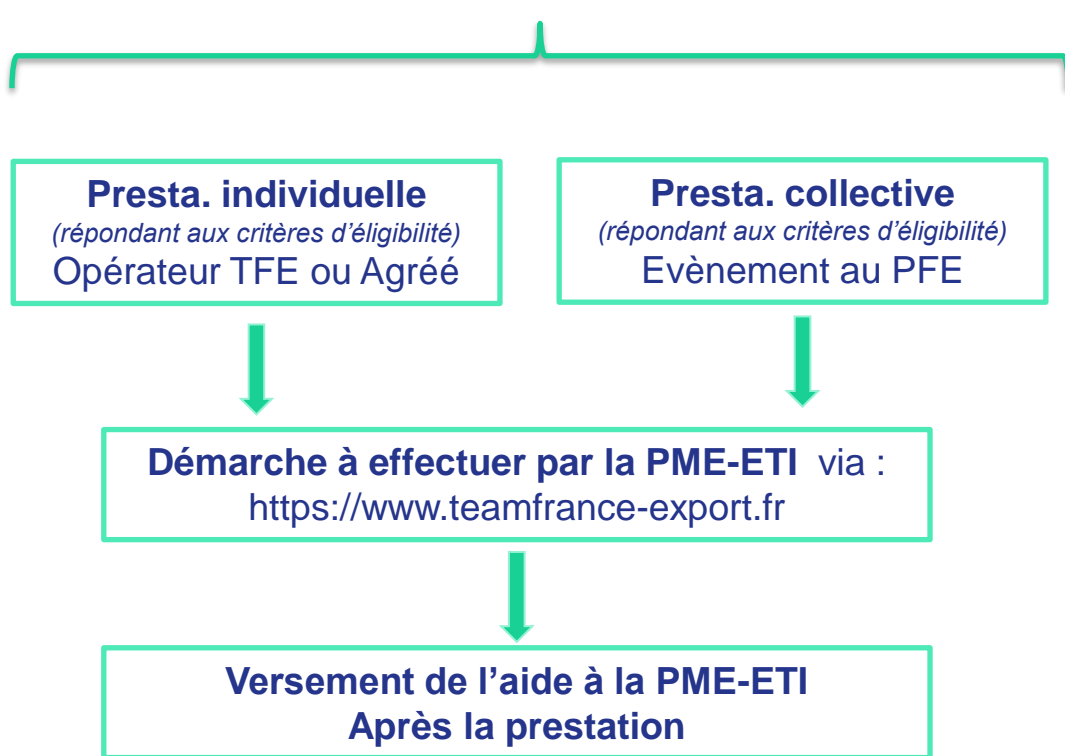
**Pour abaisser leurs coûts de développement export**

**Qui intègre les différents acteurs de l'export : l'entreprise choisit !**

# TYPES DE « CHEQUE RELANCE »



## EXPORT



## V.I.E





# ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRES

Le Chèque Relance Export est une aide publique nationale spécifique dans le cadre du Plan de Relance du Gouvernement sur son volet export, destiné aux PME (incluant les TPE) et ETI françaises, au sens européen :

## PME

Effectif inférieur à 250 salariés et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 50 M€ ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 M€.

Condition qu'elles ne soient pas détenues à plus de 25% par une entreprise française ou étrangère ne répondant pas à ces critères.

## ETI

Effectif compris entre 250 et 5000 salariés et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 1 500 M€ ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 2 000 M€.

Condition qu'elles ne soient pas détenues à plus de 25% par une entreprise française ou étrangère ne répondant pas à ces critères.

→ **Sont exclus** : grands groupes et entreprises enregistrées à l'étranger ; PME-ETI dans le négoce (sauf produits agroalimentaires)

# QUELQUES PRÉCISIONS IMPORTANTES



— — ► L'entreprise peut demander un Chèque Relance Export même si la prestation est déjà engagée dès lors que la demande est faite **avant la fin de la réalisation de la prestation (service fait)**.

— — ► Un Chèque Relance Export est attribué pour une prestation ou séquence de prestations liée à un opérateur agréé ; uniquement sur une séquence individuelle (Chèque individuel), possibilité de faire appel à 2 opérateurs maximum : obligatoirement 1 sur préparation et 1 sur prospection.

— — ► Une entreprise ne peut pas bénéficier de deux Chèques Relance Export sur des services de prospection individuelle concernant un même pays cible (*par contre dans le cas d'un plan d'action avec la participation à un salon + prestation individuelle sur un même pays possible de mobiliser 2 chèques : 1 collectif et 1 individuel*).

— — ► Dans le cas d'une prestation de prospection sur deux pays, s'il n'y a qu'une facture, il ne pourra être attribué qu'un chèque (une facture ne peut pas être « scindée » sur 2 Chèques Relances Export).

— — ► Sur tous les devis/propositions commerciales il devra y avoir la mention suivante :

*Cette prestation est, sous conditions, éligible au dispositif d'aide du Plan de relance export de l'Etat français pour les PME-ETI françaises via un « Chèque Relance Export » ; renseignez-vous sur [www.teamfrance-export.fr/](http://www.teamfrance-export.fr/) - rubrique Trouver des aides et financements/Financements publics. Certaines régions françaises peuvent également apporter une aide à cette prestation dans le cadre de leur politique de soutien à l'export ; renseignez-vous sur les conditions d'éligibilité et de cumul des aides sur le site [www.teamfrance-export.fr](http://www.teamfrance-export.fr/) de votre région*

# UNE PROCÉDURE EN 2 PHASES

## Phase 1

Objectif : Lancement au 1<sup>er</sup> Octobre.

Durée : 15 mois ( → 31/12/2021) avec un plafond de l'enveloppe financière dédiée au Chèque Relance Export.



### — — ► Demande de chèque : phase éligibilité

- Récupérez le [formulaire de demande de chèque](https://teamfrance-export.fr) via [teamfrance-export.fr](https://teamfrance-export.fr) de votre région.
- **Remplissez et renvoyez le formulaire** avec les pièces justificatives demandées (en particulier le devis / bon d'engagement - pas nécessairement signé) avant la date de réalisation de la prestation par l'opérateur agréé ou membre de la TFE.
- Règle du « 1<sup>er</sup> arrivé, 1<sup>er</sup> servi »
- **Business France apporte une réponse à l'entreprise par e-mail sous 5 jours ouvrés.**

### — — ► Liste pièces à fournir :

- Formulaire d'éligibilité complété et signé.
- Kbis de l'entreprise (moins de 3 mois).
- Attestation de régularité fiscale et sociale : disponible sur les sites des impôts.
- Déclaration *de minimis* : [20150209\\_annexe2\\_IT2014246\\_attestation\\_minimis\\_entreprise.pdf](#)
- Devis/Bon d'engagement de l'opérateur de la prestation/événement.



N° DE DOSSIER :  
(A REMPLIR EN BUSINESS FRANCE)

## CHÈQUE RELANCE EXPORT FORMULAIRE D'ÉLIGIBILITÉ

(à renvoyer à Business France pour validation : [chequerelanceexport@businessfrance.fr](mailto:chequerelanceexport@businessfrance.fr))

RAISON SOCIALE : \_\_\_\_\_ N° DE SIREN : \_\_\_\_\_  
 ADRESSE - VOIE N° : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_ CP : \_\_\_\_\_ RÉGION : \_\_\_\_\_  
 REPRÉSENTÉ PAR, NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_  
 FONCTION : \_\_\_\_\_  
 TÉL. : \_\_\_\_\_ E-MAIL : \_\_\_\_\_  
 SECTEUR D'ACTIVITÉ : \_\_\_\_\_ CODE NAF : \_\_\_\_\_

Vous n'êtes pas client d'un membre fondateur Team France Export (Business France, CCI en France, Ipfifrance, Régions de France). Si vous souhaitez vous opposer à l'utilisation de vos données pour bénéficier d'accompagnements complémentaires à l'international, cochez cette case.

### SOLLICITE UNE AIDE PUBLIQUE NATIONALE « CHÈQUE RELANCE EXPORT » DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE EXPORT 2020-2021

LA DEMANDE CONCERNE (ne cocher qu'une seule case) :

- Prestation individuelle (ou séquence) 2 chèques max/entreprise (SIREN) par catégorie jusqu'au 31/12/2021  
 Prestation collective

POUR LA PRESTATION D'APPLI À L'EXPORT (description) :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**IMPORTANT** : les prestations liées à du sourcing ou liées à un dossier d'implantation à l'étranger sont exclues.

ENTRANT DANS UNE CATÉGORIE DE SOLUTIONS SUIVANTES (cocher obligatoirement -au moins- une case)

CHÈQUE RELANCE EXPORT « PRESTATION INDIVIDUELLE »

- SERVICES DE PRÉPARATION À L'EXPORT
- Audit et diagnostic export
  - Structuration de la stratégie export
  - Priorisation des marchés et étude
- SERVICES DE PROSPECTION À L'EXPORT VERS UN (DES) MARCHÉ(S) CIBLE(S) - INDIVIDUEL
- Prestation de prospection individuelle (hors frais de déplacement, logistique et hébergement)
  - Prestation de communication (hors traduction)

CHÈQUE RELANCE EXPORT « PRESTATION COLLECTIVE » (À RECRUTEMENT NATIONAL)

- SERVICES DE PROSPECTION À L'EXPORT VERS UN (DES) MARCHÉ(S) CIBLE(S) - COLLECTIF
- Prestation collective\* de prospection - RDV professionnels (hors frais de déplacement, logistique et hébergement)
  - Participation à un Pavillon France\* sur un salon à l'étranger

\*l'opération collective doit être inscrite au Programme France Export ; liste au lien : [www.teamfrance-export.fr/programme-france-export](http://www.teamfrance-export.fr/programme-france-export)

Nb. Les prestations à distance « digitalisées » des services de prospection à l'international présentés ci-avant sont éligibles.

Ne sont pas éligibles : les prestations visant à rechercher des fournisseurs (sourcing) ; les prestations liées à un dossier d'implantation à l'étranger

PAYS VISÉ(S) - à mentionner **obligatoirement** pour un service de prospection : \_\_\_\_\_

PRESTATION QUI SERA DÉLIVRÉE PAR (nom opérateur(s)\*)

Seule une demande de Chèque individuel portant sur une séquence. OPÉRATEUR 1 : \_\_\_\_\_

« Préparation » puis « Prospection » peut concerner 2 opérateurs distincts. OPÉRATEUR 2 : \_\_\_\_\_

Dans tous les autres cas, un seul opérateur à renseigner. (facultatif)

\*liste des opérateurs agréés au lien [www.teamfrance-export.fr](http://www.teamfrance-export.fr) rubrique Trouver des aides et financements / Financements publics

PRIX H.T. TOTAL (sur des prestations éligibles) : \_\_\_\_\_ € HT >= 500 €

(le prix HT total doit être supérieur à 500 €)

DATE PRÉVISIONNELLE DE RÉALISATION DE LA PRESTATION (impérativement avant le 31/12/2021) : \_\_\_\_\_

(Indiquer le dernier jour si la prestation - ou séquence de prestations - se tient sur plusieurs jours)

EN CAS DE PRESTATION COLLECTIVE, NOM DE L'OPÉRATION/DU SALON : \_\_\_\_\_

En signant le présent document, j'atteste et m'engage à \*\*\* :

- ✓ la véracité des informations renseignées ;
- ✓ remplir les conditions cumulatives suivantes :
  - l'entreprise que je représente répond à la définition d'une PME ou ETI (au sens de l'article 51 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 et décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008, au lien [www.economie.gouv.fr/cadef/definition-petites-et-moyennes-entreprises](http://www.economie.gouv.fr/cadef/definition-petites-et-moyennes-entreprises)) ;
  - l'entreprise que je représente ne fait pas l'objet d'une procédure collective ;
  - l'entreprise que je représente n'exerce pas uniquement une activité de négociation - sauf s'il s'agit de produits agroalimentaires ;
  - ma demande de Chèque Relance Export ne concerne pas des activités liées à du sourcing ou à un dossier d'implantation à l'étranger.
- ✓ ne pas cumuler, pour l'entreprise que je représente (selon son n° SIREN), plus de deux (2) Chèques Relance Export par catégorie de prestations, « individuelle » ou « collective » (cf. point 6. ci-avant) ;
- ✓ ne pas demander un Chèque Relance Export « services de prospection individuelle » visant un pays sur lequel j'ai déjà sollicité une autre demande de Chèque Relance Export portant sur des services de prospection individuelle ;
- ✓ ne pas demander de modification de la facture de l'opérateur après la demande de versement du Chèque Relance Export ;
- ✓ ce que le plafond de 200 K€ sur 3 exercices fiscaux du régime d'exemption dit DE MINIMIS n'est pas atteint par mon entreprise ;
- ✓ prévenir Business France si j'ai déjà sollicité pour cette prestation, une aide régionale ; si oui, Région : \_\_\_\_\_  
Montant HT de l'aide accordée : \_\_\_\_\_

\*\*\* Business France se réserve le droit de procéder à des vérifications approfondies. En cas de fausse déclaration, l'entreprise bénéficiaire s'expose à des sanctions, dont la restitution de l'aide versée.

En cas d'éligibilité validée par Business France pour ma demande de versement du Chèque Relance Export, je m'engage :

- à retourner à Business France, au plus tard 45 jours après la date de réalisation de la prestation et avant le 15/02/2022, le dossier composé des pièces suivantes :
  - le numéro de dossier qui vous aura été communiqué ;
  - la (les) facture(s) émise(s) en € et en français, acquittée(s) ;
  - l'attestation (ou les attestations si 2 opérateurs) de prestation réalisée « service fait » datée et signée de l'opérateur ;
  - le RIB de mon entreprise ;
- prévenir Business France ([chequerelanceexport@businessfrance.fr](mailto:chequerelanceexport@businessfrance.fr)) si cette prestation s'avérait parallèlement éligible à une aide publique (régionale ou autre), en précisant son montant (l'aide publique ne doit pas dépasser le prix de la prestation)
- informer immédiatement Business France ([chequerelanceexport@businessfrance.fr](mailto:chequerelanceexport@businessfrance.fr)) si la prestation visée n'était pas réalisée. A défaut, l'entreprise s'expose à se voir refuser toute autre demande de Chèque Relance Export.

Je suis informé(e) du fait :

- ✓ qu'en sollicitant le Chèque Relance Export, les informations renseignées dans le présent formulaire pourront être utilisées pour la conduite et l'évaluation de la procédure par les acteurs publics gestionnaires de celle-ci, en particulier Business France et ses ministères de tutelle ainsi que par les membres de la Team France Export.
- ✓ que Business France valide les demandes d'aides en fonction de la règle « premier arrivé, premier servi » (à date de réception de ce formulaire par Business France), jusqu'à épuisement des crédits publics disponibles consacrés au Chèque Relance Export.
- ✓ que l'opérateur que j'ai retenu se porte garant de l'exécution de la prestation et qu'il assumera seul les conséquences d'un défaut d'exécution ou d'une mauvaise exécution du service auquel aura fait appel mon entreprise.
- ✓ que l'aide versée par l'Etat dans ce cadre est nette de taxe et que mon entreprise demeure seule responsable du traitement comptable réservé à l'aide reçue et de l'éventuel impact fiscal de celui-ci.

SIGNATURE DU REPRESENTANT  
DE L'ENTREPRISE

\_\_\_\_\_ DATE \_\_\_\_\_

Envoyer à [chequerelanceexport@businessfrance.fr](mailto:chequerelanceexport@businessfrance.fr)

(Cette adresse gère uniquement les demandes relatives aux dossiers d'éligibilité et versements d'aides du Chèque Relance Export)

JOINDRE À CE FORMULAIRE POUR LA DEMANDE D'ÉLIGIBILITÉ :

- ✓ le(s) devis/bon d'engagement (ou équivalent) du ou des opérateur(s), émis en euros et en français ;
- ✓ un extrait de Kbis datant de moins de 3 mois ;
- ✓ la déclaration de minimis ;
- ✓ une attestation de régularité fiscale et sociale vis-à-vis de l'administration française.

Nb. Certaines régions françaises peuvent également apporter une aide à cette prestation dans le cadre de leur politique de soutien à l'export ; renseignez-vous sur les conditions d'éligibilité et de cumul des aides sur le site [www.teamfrance-export.fr](http://www.teamfrance-export.fr) de votre région

# UNE PROCÉDURE EN 2 PHASES



## Phase 2

### — — ► Demande de chèque : phase versement

- A l'issue de la prestation et **dans un délai maximum de 45 jours** (au-delà il ne sera plus recevable), l'entreprise envoie son dossier de demande de versement du Chèque Relance Export complet (n° de dossier d'éligibilité communiqué, facture en euros acquittée, **attestation de « service fait » signée de l'opérateur agréé**, relevé d'identité bancaire).
- La subvention est versée à l'entreprise par virement bancaire sous 30 jours maximum.

### — — ► Liste pièces à fournir :

- **Attestation service fait de l'opérateur. Pour les prestations TFE, le client s'adresse au pilote/producteur de la prestation ou de l'événement.**
  - Facture acquittée. Pour BF, le client doit la récupérer auprès de l'Agence Compta à l'adresse [chequerelancecompta@businessfrance.fr](mailto:chequerelancecompta@businessfrance.fr).
  - RIB de l'entreprise.
- L'entreprise DOIT prévenir Business France, en tant que gestionnaire, si la prestation était reportée/annulée.

## ATTESTATION DE « SERVICE FAIT » D'UNE PRESTATION ELIGIBLE AU CHEQUE RELANCE EXPORT

A remplir par l'opérateur agréé « Chèque Relance Export »

RAISON SOCIALE DE L'OPERATEUR AGREE :

REPRESENTE PAR

NOM :

PRENOM :

FONCTION :

■ CERTIFIE AVOIR ETÉ MANDATE PAR L'ENTREPRISE

RAISON SOCIALE DE L'ENTREPRISE CLIENTE :

■ POUR L'EXECUTION DE LA PRESTATION SUIVANTE :

LIBELLE DE LA PRESTATION :

AU PRIX DE (à régler par l'entreprise) :

€ HT ET

€ TTC.

■ J'ATTESTE SUR L'HONNEUR

- ✓ QUE LA PRESTATION A BIEN ETÉ RÉALISÉE LE (DATE\*)
- ✓ QUE L'ENTREPRISE A RÉGLÉ L'INTÉGRALITÉ DU MONTANT DÙ (EN EUROS).

\*Si la prestation s'est tenue sur plusieurs jours, indiquer le dernier jour.

FAIT A

, LE

SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL :



# AIDES REGIONALES

Certaines régions proposeront des aides cumulables aux chèques relance export sur une même opération individuelle ou collective.

Intérêt pour les entreprises :

- être présent sur une même opération à moindre coût
- répartir les aides régionales / nationales sur plusieurs opérations individuelles / collectives

Plus d'information auprès de vos conseillers Team France Export en région via votre compte en ligne sur : <https://www.teamfrance-export.fr/mon-compte/mise-en-relation>

Principes d'articulation  
des Aides Régionales  
avec le Chèque Relance Export

